

MITTAL

Contrecoeur, le 16 mai 2007.

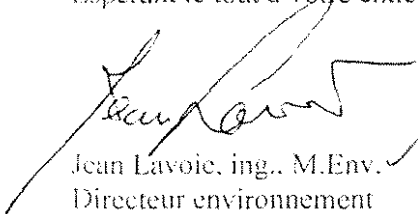
Monsieur Michel Thérien
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : Étude d'impact sur l'environnement
Projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage
Mittal Canada Inc.

Monsieur,

Par la présente nous vous transmettons un document contenant un complément d'information concernant notre dossier et faisant suite aux différents courriels reçus les 8, 9 et 10 mai 2007.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer mes salutations distinguées.



Jean Lavoie, ing., M.Env.
Directeur environnement

c.c. : Jean-Paul Schaack, Vice-président, Approvisionnement et Environnement
L. Mineau, Adjointe juridique
Jean Halde, DDH Environnement Itée

p.j. : Document "Réponses aux questions et commentaires" déposé le 16 avril 2007
précisions demandées par le MDDEP

C:\DONNEES\Environnement\MITTAL_ES\Lettre réponse MDDEP 16 mai 2007.doc

DOCUMENT « RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES » DÉPOSÉ LE 16 AVRIL 2007 PRÉCISIONS DEMANDÉES PAR LE MDDEP

En réponse aux questions posées les 8, 9 et 10 mai 2007, vous trouverez selon le même ordre que notre document « Réponses aux questions et commentaires » déposé le 16 avril 2007, les informations complémentaires suivantes.

Courriel du 8 mai 07

R-G.5 Qu'en est-il des aspects olfactifs découlant de la situation actuelle relativement aux émissions atmosphériques des camions, pour la période de construction des cellules et pour la situation future d'exploitation du dépôt compte tenu que les distances parcourues seront croissantes dans le temps (voir les réponses R-4.6 et R-7.4)

R-R.G.5 La circulation de camion transportant les poussières et d'équipements de construction ne cause pas d'impact olfactif pour les voisins. Aucune plainte n'a été reçue à ce sujet. Les moteurs à combustion interne des camions et équipement, généralement alimenté de mazout, sont assujettis aux règlements fédéral et provincial applicables. Par ailleurs, l'activité reliée au transport de poussière et aux activités de construction sont minimales par rapport à la circulation sur les voies de circulation autour de la propriété (l'autoroute 30 au sud du site, la route 132, au nord du complexe et la Montée de la Pomme d'Or, à l'est) et celle reliée à l'expédition et à la réception de marchandises reliée à nos activités. De plus, il s'agira d'un petit chantier de construction où il y aura jusqu'à environ 10 équipements mobiles (pelles, camions, etc.) sur le site en même temps et ce, pour une courte période de temps.

Les distances n'augmenteront pas avec le temps car les cellules sont toutes situées à peu près au même endroit et à proximité de la cellule actuellement en opération. Ce que le tableau de la réponse R-4.6 b) démontre c'est que, statistiquement, il y aura plus de poussière transportée, avec les années, à cause de l'augmentation prévue de la production. Le tableau montre une augmentation proportionnelle du kilométrage, mais dans les faits, il est probable qu'il y ait plus de poussière dans les mêmes conteneurs, ce qui n'engendrerait pas nécessairement une augmentation proportionnelle du nombre de voyages de camion, donc du kilométrage.

R-2.1 c) Doit-on comprendre que les frais de garantie financière, fiducie post-fermeture et assurance de responsabilité civile sont inclus dans les éléments Suivi post-fermeture et Autorisation du tableau de la réponse R-9.2 soit dans les 2 \$/tonne indiqués ?

R-R-2.1c) Oui, cela représente un coût additionnel de \$2.00/tonne et ce pour toute la durée de vie du dépôt définitif.

R-2.2 Est-ce à dire que vous n'êtes pas en mesure de déterminer la variabilité des moyennes présentées au tableau 2.1?

R-R-2.2 En effet, les résultats du tableau 2.1 représentent des valeurs moyennes à différentes périodes. En plus, de l'hétérogénéité des ferrailles, MCI a également la particularité que de 50 à 70% environ de la matière première utilisée dans ses fours électriques à arc sont des matières vierges (boulettes de fer) et ajoute donc à la variabilité des résultats. La plage de variation est donc plus grande que pour une aciérie alimentée à 100% avec de la ferraille comme c'est le cas de la plupart des mini-aciéries. Par contre, les taux de résiduels (métaux lourds) dans la poussière générée est beaucoup plus faible que celui de MCCOI, comme vous l'avez sans doute remarqué.

Courriel du 9 mai 07 – document 7

QC-3.3 b) Des informations supplémentaires doivent être fournis afin de confirmer les caractéristiques du dépôt argileux (épaisseur minimale et conductivité hydraulique) dans le secteur des cellules B, C et D.

À cette fin il est recommandé d'avoir recours à l'approche présentée dans la section 2.4 du Guide d'implantation de contrôle et de suivi des lieux d'enfouissement de sols contaminés (Février 2007). Le Guide pour la réalisation de sondages au piézocône est fourni en annexe de la présente.

Advenant que le promoteur confirme l'utilisation de l'approche du guide et que les informations seront disponibles au cours des trois prochains mois, l'étude serait considérée recevable.

R-QC-3.3 b) MCI va confirmer les caractéristiques du dépôt argileux lors de l'implantation des puits d'observation additionnels prévus au projet. Ces informations seront fournies dans le cadre de la demande de permis à effectuer en vertu de l'article 70.11 de la LQE. Cependant, étant donné la grande similitude entre les caractéristiques de l'horizon d'argile mesurées dans le secteur des cellules projetées chez MCI et celles du secteur des cellules de MCCOI situées à plus d'un kilomètre, il existe peu de doutes que l'épaisseur dépasse amplement l'épaisseur minimale recommandée par le MDDEP (6 m.) et que la conductivité hydraulique est conforme aux exigences du règlement sur les matières dangereuses ($<1 \times 10^{-6}$ cm/s).

QC-3.3d) Compte tenu du peu d'information disponible à l'égard de la nappe d'eau souterraine captive (dans le till), il est difficile de juger de la pertinence des puits proposés (localisation), principalement le puit K-1-TP.

Il est donc recommandé d'ajouter un puit supplémentaire au nord de la cellule d'assèchement et de déplacer vers l'est le puit près de la cellule D, en l'alignant avec le centre de cette dernière.

Suite à l'installation de ces trois puits, les informations sur la nappe pourront être recueillies et permettre de juger de la pertinence du suivi dans les quatre puits aval.

Advenant que le promoteur confirme que les informations sur la nappe recueillies lors de l'installation de ces puits seront fournies dans le cadre de la demande de permis à effectuer en vertu de l'article 70.11 de la LQE, l'étude serait considérée recevable.

R-QC-3.3d) MCI accepte les recommandations du MDDEP soit; d'ajouter un puits à l'emplacement proposé et de déplacer celui prévu au nord de la cellule D. Les informations sur la nappe d'eau du till seront fournies dans le cadre de la demande de permis à effectuer en vertu de l'article 70.11 de la LQE.

R-3.7 Où est situé ce milieu humide d'une superficie supérieure à 0,5 ha par rapport à la localisation des quatre cellules d'enfouissement proposées? Comptez-vous prévoir une compensation pour la perte de ces milieux humides?

R-R-3.7 Voir les figures 8 et 10 de l'étude d'impact. Ce milieu humide est adjacent à la zone déboisée située à l'est des cellules existantes. Aucun arpentage précis n'a été réalisé pour positionner les futures cellules et ce milieu humide. Par contre, selon sa position approximative, il toucherait partiellement aux cellules B, C et D. Pour l'instant, nous ne prévoyons pas de compensation.

**R-4.3 Y a-t-il encore des plaintes de retombées de poussières des résidents et ce ...
quelqu'en soit la source?**

R-R-4.3 En moyenne, on peut recevoir une plainte par année. Mais il arrive également que ces plaintes ne soient pas reliées à nos opérations ou qu'elles soient « questionnables ». La dernière plainte reçue, par exemple, en février, provenait d'un citoyen de Verchères, situé à 11 km de notre aciérie en amont des vents dominants !

R-4.6 Le kilométrage indiqué est-il bien la distance pour l'aller et le retour des camions transportant les poussières des dépolluiseurs au lieu d'enfouissement ?

R-R-4.6

Il y a effectivement erreur dans la réponse à cette question. La distance aller retour en suivant le trajet des camions est d'environ 6 km. Les tableaux corrigés sont présentés ci-dessous.

Le transport de 22 000 tonnes de poussières d'aciérage entre l'aciérie et le site de dépôt définitif représente environ 11 000 km par année.

Le kilométrage de transport pour les 20 années d'exploitation du futur site de dépôt définitif sont présentés au tableau suivant. Une moyenne de 12 tonnes de poussières d'aciérage par transport a été utilisée pour les calculs.

<u>Année</u>	<u>nb km</u>	<u>Année</u>	<u>nb km</u>
1	11000	11	14784
2	11330	12	15226
3	11670	13	15684
4	12020	14	16154
5	12380	15	16638
6	12752	16	17138
7	13134	17	17652
8	13528	18	18182
9	13934	19	18726
10	14352	20	19288

Les émissions annuelles des GES découlant des activités (transport, déchargement et mise en place) estimées pour la situation actuelle et pour les 20 années d'exploitation du futur site de dépôt définitif sont présentés au tableau suivant. À noter que la seule différence entre la situation actuelle et le futur site de dépôt définitif est l'augmentation des quantités annuelles de poussières d'aciérage. Ainsi la situation actuelle correspond à la première année d'exploitation du futur site de dépôt définitif en terme d'émissions de GES. Aucune amélioration de l'efficacité énergétique des moteurs n'a été considérée dans l'évaluation.

<u>Année</u>	<u>t éq. CO₂</u>	<u>Année</u>	<u>t éq. CO₂</u>
1	98,4	11	132,4
2	101,4	12	136,4
3	104,4	13	140,4
4	107,6	14	144,6
5	110,8	15	149
6	114,2	16	153,4
7	117,6	17	158
8	121,2	18	162,8
9	124,8	19	167,6
10	128,4	20	172,6

Selon le *Rapport d'inventaire national 1990-2004 – Sources et puits des gaz à effet de serre au Canada* produit par Environnement Canada en avril 2006, les émissions de GES pour l'année 2004 du transport routier de véhicules lourds à moteur diesel contribuent pour 44 900 000 t éq. CO₂.

Les émissions des GES estimées pour la situation actuelle et pour la 20^e année du futur site de dépôt définitif correspondent respectivement à 0,00022% et 0,00038% des émissions canadiennes de 2004 pour le transport routier de véhicules lourds à moteur diesel et respectivement 0,000036% et 0,000062% des émissions canadiennes globales.

- R-4.7 Identifier les essences forestières présentes sur le site qui présentent un intérêt en ébénisterie. Quand comptez-vous contacter des ébénistes à cet effet afin que cela ne soit pas fait à la dernière minute ce qui pourrait remettre en cause cet objectif de récupération par ceux-ci ? Nous apprécierions qu'un suivi soit fait à cet effet et d'en être informé.**

R-R-4.7 La liste des essences forestières présentes sur le site qui pourrait avoir un intérêt en ébénisterie est la suivante : l'érable rouge, argenté et à sucre, le bouleau jaune, le frêne noir et rouge, le peuplier deltoïde et faux-tremble, le cerisier tardif, le chêne à gros fruit et rouge, le tilleul d'Amérique et l'orme d'Amérique. Plusieurs espèces sont peu utilisées et dépendent du diamètre, de la quantité disponible et de la santé de l'arbre.

Vous comprendrez qu'on ne peut procéder sur ce dossier tant que nous n'aurons pas obtenu une réponse positive à notre projet. C'est pourquoi nous avons déposé le projet près de deux ans avant le début prévu des travaux. Mittal Canada n'a pas l'intention de déboiser immédiatement toute la surface requise pour la construction des quatre cellules. Il y aurait donc au moins 75% de la surface qui ne sera déboisée que cinq ans ou plus après la construction de la première cellule prévue en 2008. La façon dont Mittal Canada entend procéder dans ce dossier est de demander à l'entrepreneur général de contacter les ébénistes du secteur. Par ailleurs, si vous avez une liste de ceux-ci, nous serons heureux de la lui remettre.

R-4.8 Localiser les dépoussiéreurs sur un plan montrant également les cellules proposées.

R-R-4.8 Les dépoussiéreurs et le trajet suivi par les camions jusqu'aux cellules existantes sont indiqués sur la figure 1 annexée au présent document.

R-5.1 Cet inventaire floristique printanier sera-t-il réalisé au cours des prochaines semaines? Nous demandons à en être informés dès que ces informations seront disponibles ceci incluant, le cas échéant, les mesures de mitigations que vous proposerez à cet effet.

R-R-5.1 Oui, l'inventaire aura lieu bientôt et les informations vous seront transmises. Pour ce qui est des mesures de mitigations elles seront évaluées en fonction des résultats de l'inventaire.

R-6.3 Localisez sur une figure les 3 résidences les plus proches - mentionnées à l'addenda sur la figure 1 que vous avez fournie.

R-R-6.3 À la réponse R-6.3 nous faisons références à 3 secteurs où on retrouve des résidences et non pas à trois résidences. Les trois résidences les plus proches sont la résidence la plus près du projet situé sur le rang du Brûlé, tel que montré sur la figure 1 du document « Réponses aux questions et commentaires », et les deux

résidences voisines. Les autres résidences mentionnées sont situées le long de la route 132, près de la limite de la zone d'étude, et dans le village de Contrecoeur.

R-7.2 b) et c) **Compte tenu que le volume des pneus usagés devraient se faire plus rare dans un avenir plus ou moins rapproché, escomptez-vous une augmentation de la demande du mélange de poussières et d'oxydes de fer par les cimenteries pour satisfaire leurs besoins en fer?**

R-R-7.2 Nous avons contacté Recyc-Québec, l'organisme gouvernemental responsable de la gestion des pneus usés au Québec. Les cimenteries sont approvisionnées à partir des sites d'entreposage de pneus usés. On nous mentionne que l'estimation originale du nombre de pneus entreposés avait été sous-évaluée et que Recyc-Québec s'attend que la date limite pour la disposition des pneus entreposés du 31 décembre 2008 soit vraisemblablement reporté. D'autre part, les cimenteries reçoivent également des pneus des provinces Maritimes; de plus, la réglementation actuelle n'interdit pas l'importation de pneus des États-Unis. C'est pourquoi, basé sur ces informations, nous ne croyons pas qu'il y aura une réduction de l'approvisionnement en pneus dans les cimenteries. Même si c'était le cas, le « mélange pour cimenterie » ne permettrait pas de valoriser toute la poussière générée par MCI (voir réponse à la question QC-7.2b).

Courriel du 8 mai 07

QC-7.2 b) **Les 22 000 tonnes/an de poussières générées par MCI ne pourraient-elles donc y être valorisées compte tenu que les cimenteries québécoises produisent plus de 3 millions de tonnes de ciment par année? Quelles sont les raisons de la limitation actuelle des tonnages recyclés (45 000 tonnes en 10 ans)? L'initiateur de projet doit expliquer pourquoi ces poussières ne peuvent être revalorisées en totalité dans les cimenteries;**

R-QC-7.2b Il faut préciser que le « mélange pour cimenteries » est limité à un maximum de 15 à 25% de poussières d'aciérage, le reste étant constitué de 75 à 85% d'oxyde de fer. Le pourcentage de fer dans ce mélange est de $\pm 60\%$. On estime que les besoins en unité de fer pour toutes les cimenteries du Québec, sont d'environ 60,000 tonnes/année. Il faudrait donc fournir environ 100,000 tonnes de mélange à 60 % de fer pour rencontrer la demande. Ce mélange contiendrait entre 15 et

25,000 tonnes de poussières et 75 à 85,000 tonnes d'oxyde de fer. Ce scénario n'est pas réalisable pour les raisons suivantes :

Nous ne générons pas les 75 à 85,000 tonnes d'oxyde de fer qui seraient requises annuellement pour compléter le mélange.

Ce ne sont pas toutes les cimenteries qui sont intéressées à ce mélange pour des raisons d'entreposage, économique ou de régie interne. On ne peut pas obliger une compagnie à prendre un produit;

Dans le scénario où tout l'apport en fer de l'industrie cimentière serait fourni par le « mélange pour cimenteries », il n'est même pas assurée que toute la poussière générée par MCI serait utilisée;

Sans être un spécialiste du domaine, nous croyons que l'utilisation de pneus dans les cimenteries est économiquement plus avantageuse que toute autre source de fer, car les pneus constituent à la fois un carburant de remplacement et un apport en fer.

R-7.2 b) Vu la problématique, il serait intéressant d'approcher de nouveau les autres cimenteries pour solliciter leur intérêt.

R-R-7.2 b) Cela est fait sur une base régulière

QC-7.2. c) Commentez les possibilités futures de développement de ce marché ainsi que, le cas échéant, des autres avenues disponibles d'utilisation de ses poussières sous leur forme actuelle.

R-QC-7.2c) Voir réponse ci-haut pour les cimenteries. En ce qui concerne les autres avenues, nous en avons traité dans la section 2.5 de l'étude d'impact « Inventaire des méthodes disponibles pour la gestion des poussières d'aciérage ». Nous croyons avoir évalué consciencieusement les technologies commerciales disponibles et cela a été confirmé par le Dr Morency, à titre d'expert, dans sa lettre à l'Annexe C de l'étude d'impact.

R-7-2 c) Réponse insuffisante. Voir le commentaire à la réponse R 7.2b. Quelles sont les possibilités d'autres avenues disponibles d'utilisation de ces poussières sous leur forme actuelle (autres que pour les cimenteries?)

R-R-7.2 c) Voir réponses ci-haut.

R-7.3 c) Outre l'enlèvement des batteries, quelles autres mesures MCI envisage MCI pour réduire encore plus la présence de plomb dans sa matière première dans le futur (ex. exiger l'enlèvement des pesées par les ferrailleurs)?

R-R-7.3c) L'enlèvement des pesées par les ferrailleurs est déjà une exigence de MCI et est mentionné spécifiquement dans le « Guide des bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage » publié par le MDDEP. Cette industrie, malgré les exigences et les inspections, est difficile à contrôler; c'est pourquoi, le MDDEP a débuté une campagne d'inspection il y a quelques années pour promouvoir l'application du Guide, ce qui ne peut qu'être bénéfique à notre industrie. De plus, vous avez probablement noté que la concentration en plomb dans notre poussière d'aciérage est sensiblement plus basse que celle des autres mini-aciéries. Cela est dû au fait que plus de 50% des matières premières de nos fours électriques à arc est constitué de fer vierge (boulettes).

R-8.4 Fournir la table des matières du plan des mesures d'urgences.

R-R-8.4 L'exploitation du dépôt définitif ne présente pas de risque significatif susceptible d'engendrer des impacts hors site et d'affecter la population environnante. En ce sens, nous ne considérons pas qu'un plan d'urgence spécifique soit requis pour cette activité. Néanmoins, des procédures spécifiques seront élaborées pour encadrer les activités suivantes : Chargement, transport et déchargement des poussières, gestion de l'eau, déversement, lavage des équipements, équipement qui s'enlise, renversement de camion, bris d'une digue, inondation, etc.

R-9.2 Précisez les coûts des investissements requis pour les travaux d'aménagement des cellules.

R-R-9.2 À \$30 à \$35 la tonne cela représente pour la
cellule # 1 (110 000 t) un coût de \$3 300 000 à \$3 850 000
cellule # 2 (130 000 t) un coût de \$3 900 000 à \$4 550 000
cellule # 3 (160 000 t) un coût de \$4 800 000 à \$5 600 000
cellule # 4 (200 000 t) un coût de \$6 000 000 à \$7 000 000

R-10.4 MCI peut-elle s'engager à diffuser les résultats du suivi environnemental auprès de la population

R-R-10.4 Tel que mentionné MCI s'engage à transmettre les résultats aux autorités municipales et nous ne voyons pas d'objection à ce que les citoyens intéressés les consultent.

QC-10.9 Filtre synthétique

Selon le plan 06 inclus à l'étude d'impact, des drains français seront installés dans le système de détection de fuite. Ces drains comprennent un filtre synthétique entourant la pierre nette. Or, la section 3.2.3.3 (filtre synthétiques) du Guide d'implantation de contrôle et de suivi des lieux d'enfouissement de sols contaminés (Février 2007) est absente du document d'avril 2007. Elle devrait donc y être ajoutée

R-QC-10.9 Un essai de compatibilité en filtration (ASTM D5101) sera réalisé avec les matériaux qui serviront réellement à sa construction et ce avant le début des travaux de construction de la cellule.

6.1.2.2

Le promoteur doit préciser ce qu'il entend par charge minimale

- Le niveau d'eau sera maintenu de façon à éviter que le système de détection de fuite soit complètement saturé.

Courriel du 9 mai 2007 Air Ambiant

1- Comme aucune estimation (modélisation) des concentrations résultantes de particules (totales ou fines) ou des métaux dans l'air ambiant n'a pu être fournie dans l'étude d'impact, le programme de suivi prend alors une grande importance puisqu'il est le seul élément qui nous permette d'ajuster au besoin les mesures de mitigation pour s'assurer de minimiser les impacts des poussières de métaux dans l'air ambiant. La détermination, avant le projet des niveaux ambiants, aussi précis et représentatifs que possible, permettra d'identifier lors du suivi des opérations la contribution des activités de l'entreprise face à une détérioration possible de la qualité de l'air. Dans la détermination des niveaux ambiants de

PM_{2,5} l'initiateur doit prendre en considération que les poussières d'aciérage sont constituées à 75-80% de particules fines.

POINT À RÉPONDRE : l'initiateur du projet doit définir une seule série de valeurs, les plus conservatrices, pour les paramètres d'intérêt (PST, PM_{2,5}, métaux Pb, Cr, Cd, Zn) qu'il conviendra d'utiliser pour le site. Ainsi, le tableau 3-2 devrait s'intituler « niveaux ambiants » et présenter les valeurs choisies et non laisser au lecteur le soin de choisir parmi deux ou trois possibilités. L'initiateur doit compléter le tableau en y incluant des niveaux ambiants pour les métaux.

- R-1** Nous considérons que le choix d'une des stations d'échantillonnage ne permettra pas d'estimer de façon valable le bruit de fond applicable au site de MCI. Nous vous proposons d'utiliser le tableau suivant qui présente les concentrations en PST et en métaux résultant de la campagne d'échantillonnage de 30 jours effectuée chez MCCOI en 2006. Ces données correspondent au bruit de fond du secteur de la première cellule de MCCOI.

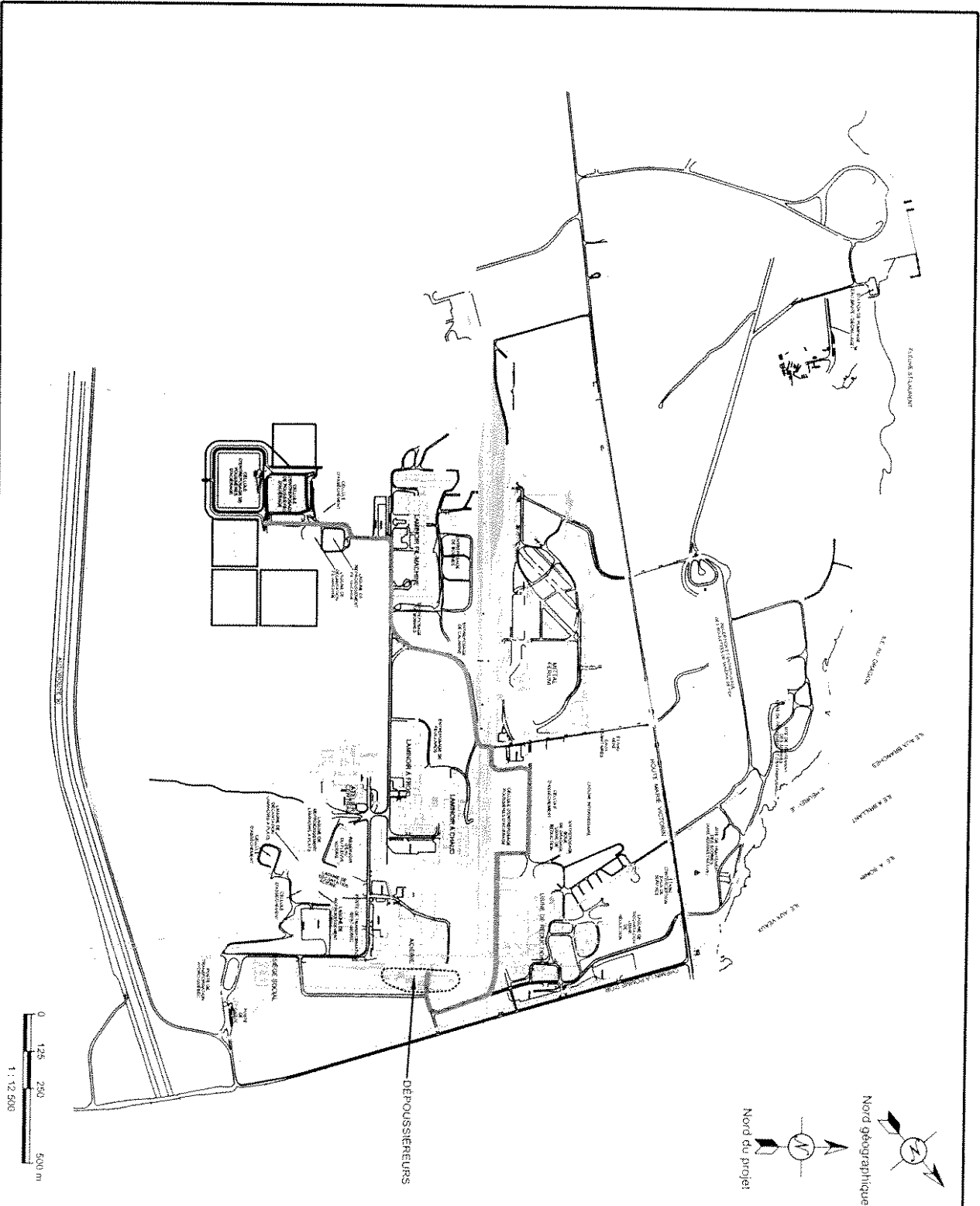
Station	MCCOI
Années	2006
Nombre de données acquises annuellement	30
PARTICULES TOTALES : Intervalle des moyennes ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	62.5
Concentration	Métaux
Nombre de données acquises en 2006	5
Cadmium ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	0.0005
Chrome ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	0.0080
Plomb ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	0.0242
Zinc ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	0.2006

2- COMMENTAIRE : Concernant le suivi de la qualité de l'air en période d'exploitation, le programme proposé devra être davantage défini et élaboré (particules totales, métaux); il devra être soumis au MDDEP pour approbation. Vu son importance, le programme ne doit pas être, au départ, limité dans le temps et peut être modifié ou ajusté en fonction des résultats obtenus.

Dans le but de confirmer les niveaux ambiants estimés, le promoteur doit s'engager à débiter à très court terme un programme de suivi des émissions actuelles découlant des opérations de son lieu d'enfouissement actuel afin de connaître rapidement la situation actuelle. Il devra pour ce faire proposer

rapidement un programme de suivi (particules totales, métaux) et à le soumettre au MDDEP pour approbation. Le programme proposé par MCCOI pourra être regardé en ce sens. Un minimum d'une trentaine d'échantillons devra être prévu pour la phase pré-exploitation.

- R-2 Une campagne d'échantillonnage de l'air ambiant dans le secteur de la cellule en exploitation de MCCOI est présentement en cours. Nous vous soumettrons les résultats lors de la demande de permis. Nous considérons que ces valeurs seront valables pour estimer la qualité de l'air ambiant en période d'exploitation dans le secteur des futures cellules de MCI.



Legende

- Limite de propriété
- Trajet entre les depousseiereurs et les cellules projetées
- Cellule existante
- Cellule projetée

DDH Environnement liée
 505, boul. René-Lévesque Ouest
 8e étage, Montréal (Québec)

MITRAL

FIGURE 1
TRAJET ENTRE LES DEPOUSSEIERURS
ET LES CELLULES PROJETÉES

MCI - Complexe de Contrecoeur - Étude d'impact
 Réponses au MDPE - 2

Préparé par : A.G.	Approuvé par : J.N.
Consulté par : K.S.	Approuvé par : G.S.K.
Date : 15/05/2007	Échelle : 1 : 12 500
Document : MCI-MI-01-001	Mise à jour : 1

Source : - Benoît Falarin, architecte géométrique (10 sept. 1986)
 - Certificat de localisation, Projeck Spaci-Sabac
 - Cadastre Oussins 10-3100-11-046 0mg et 10-3100-11-045 0mg
 - Plan de zonage et annexes, architectes-géométriques (05-10-2006)
 - Région St-Hubert (2006-07-31), Administration de la Région
 - Plan d'aménagement : Dessin 10-3001-11-026 0mg
 - Michel Desreux, architecte-géométrique (29 juin 2001)
 - Michel Desreux, architecte-géométrique (10-3006-11-019 0mg)
 - Schémas (05-12-2006) : Emplacement prévu pour les 4 cellules de dépôt des résidus de pulvérisation et de lavage
 - Dessins 2237 002 202 70.pdf et 2237 002 2 037 00.pdf

